



LOUIS-MARIE KAKDEU 2ND VICE NATIONAL CHAIRMAN

SÉNÉGAL: LA VICTOIRE DU PASTEF FRAGILISE DAVANTAGE L'IDÉE DU MESSIANISME POLITIQUE EN AFRIQUE.

PAR LOUIS-MARIE KAKDEU

En attendant la proclamation officielle des résultats de l'élection présidentielle du 24 mars 2024 au Sénégal, la victoire dès le premier de Bassirou Diomaye Faye, candidat du PASTEF, est déjà reconnue. Sur le chemin de la conquête du pouvoir en Afrique Noire Francophone, l'on peut en tirer trois leçons fondamentales parmi tant d'autres :

1. Ousmane Sonko : ni napoléon ni messie

Sur le chemin de la conservation du pouvoir en Afrique, l'on a très souvent noté l'existence d'une logique napoléonienne qui fait du Président en exercice le maître du jeu. Cette logique a montré ses limites

avec la dernière élection présidentielle au Sénégal. Même en proclamant la dissolution du PASTEF et en neutralisant son président Ousmane Sonko, le régime de Macky Sall n'a pas pu conserver le pouvoir. Malheureusement pour eux et heureusement pour la démocratie, ce régime a utilisé le bâillonnement dans un contexte où le jeu politique est suffisamment ouvert et le partenariat social suffisamment implanté pour ne reposer que sur un seul individu. Aussi, sur le chemin de la conquête du pouvoir, la logique messianique ou de l'homme providentiel bien présente à travers le continent a montré ses limites.

www.sdf.cm

Comité éditorial / Editorial Committee Les Camarades / The Comrades

Nguidjol Ngan
Atanga Mbah Mbole
Grace Ngwafor
Njinjoh Francis
Henri Kejang
Innocent Mbunyui
Eric Gama
Alexi Kamewe
Ndifor Richard
Abdulsalamu Musa
Rivel Nguemaleu
Ndah Grimbald
Louis Marie Kakdeu
Tah Ndangoh
Jean Takoungang
Djobongue
Margerate Ndzelem
Loïc Esawe
Paul Gouater
Herman Diffo

Contacts :
Tel: +237 672 77 54 93
Email : thevanguardsdf@gmail.com

Site web : www.sdf.cm

Facebook : <https://www.facebook.com/SocialDemocraticFront>

Page twitter : https://x.com/SDF_actualites?t=tSqbqsUM_eM8Qqt3AnB-klkQ&s=09

Youtube : https://youtu.be/b-DIW_26Uww?si=BZgD-VO-vCFOVwfBh

Elle aurait voulu qu'Ousmane Sonko, le « Président-Fondateur » du PASTEF, demeure le candidat du parti afin que soit appliquée la politique de la chaise vide (boycott) jusqu'à la validation de son dossier. Dans cette logique, la place du Chef doit rester vide en cas d'indisponibilité. Ousmane Sonko a déjoué les partisans du messianisme. Il a cédé sa place à son compagnon, ce qui a aussi déjoué le plan du pouvoir en place. Ousmane Sonko a joué son rôle d'ange gardien que chacun de nous devrait jouer. En fait, il aurait finalement existé et aurait pris des coups politiques afin que s'accomplisse le plan de Dieu: celui de conduire Bassirou Diomaye Faye au pouvoir sous sa couverture. Dans la logique messianique, il aurait plutôt neutralisé Bassirou Diomaye Faye afin de demeurer le seul coq dans la basse-cour. Nous voyons bien que cette logique ne peut plus être valable dans notre société désormais ouverte et libre.

2. La victoire du travail en équipe

Le jeu politique est un travail en équipe. J'ai l'habitude de

dire que dans une équipe de football, il n'est pas possible de déterminer à l'avance qui marquera le but de la victoire. Ainsi, 10 jours avant son élection, Bassirou Diomaye Faye n'était pas sur le chemin du pouvoir. Pourtant, face aux réalités des élections et par concours de circonstance, c'est lui qui a été le mieux placé pour porter le flambeau de la résistance et marquer le but de la victoire collective. Ousmane Sonko lui a régulièrement fait une passe décisive qui a abouti à sa brillante élection à la tête du pays. Ce faisant, Bassirou Diomaye Faye a marqué le but pour la victoire de toute l'équipe et non pour sa victoire à lui tout seul. Si Ousmane Sonko avait conservé la balle estimant qu'il était le seul capitaine de l'équipe, le leader charismatique comme le réclament certains, alors il aurait causé la défaite du groupe.

3. La victoire du souverainisme

Le souverainisme est une mouvance qui revendique l'autonomie des peuples africains. L'idée de la convergence des peuples africains que l'on observe en Afrique

de l'Ouest est résolument pertinente. Elle vient de mettre en échec le paternalisme politique qui fait état de ce qu'il faut absolument le soutien d'une puissance étrangère pour arriver au pouvoir en Afrique. L'élection d'un antisystème, citoyen africain ordinaire, ou encore de celui que certains camerounais ont appelé « le plus foiré » des candidats (au regard de la modestie de ses avoirs) montre que ni l'argent ni les soutiens étrangers ne garantissent le pouvoir en Afrique de nos jours. Il convient d'être dans la mouvance du souverainisme entendu comme la revendication de l'indépendance totale de l'Afrique. C'est l'air du temps, le besoin de liberté!

En conclusion, nous voyons bien que sur le chemin de la conquête du pouvoir, il convient de maintenir le jeu politique ouvert. Il convient surtout de comprendre que l'autonomisation des citoyens fait partie des sujets les plus importants en Afrique subsaharienne de nos jours.

REDUCE THE VOTING AGE IN CAMEROON TO 18 YEARS

BY GEORGE NGEKE LIKIYE

From the 26th of May 1990 when the SDF Party was launched in Bamenda to start the journey of the struggle for freedom and democracy in Cameroon, the Party has not negated from its fundamental objectives. After over twenty five years of its existence, the SDF Party is trotting on its Mission to the Cameroon people despite the

aggressive stand of the Cameroon government that has failed to embrace change and see the good intentions of the SDF Party in Cameroon. From various perspectives, the SDF Party has fought tooth and nail to enhance the democratic process in Cameroon through genuine democratic change from the ballot box but the

Cameroon government and its political Party the CPDM has often seen the SDF as an enemy instead of a real true democratic Party that is interested to foster political development and ensure true economic and economic survival through sound economic policies to drive the Nation forward.



GEORGE NGEKE LIKIVE

In Cameroon, the youth represent about 60% of the population and this age percentage is less than twenty years old. Whereas the voting age is put at 20 years of age. Article 2(3) of the 1996 constitution of Cameroon states that "the vote shall be equal and secret, and every citizen aged between (20) years and above shall be entitled to vote" From an estimated population of 24 million people, the median voting age should be put at 18 years. But in Cameroon the voting age is politically maneuvered and put at 20 years old. Cameroon is one of the few Countries in the world that still puts the voting age at 20 years. Paradoxically, criminal res-

ponsibility in Cameroon is placed at the age of 18 years. Election observers in the country have to be at least 18 years old, but at 18 years a youth cannot vote and be voted for. The Cameroon government allows young people to get married at the age of 18 years. National Identity cards are established for young people at the age of 18 years. Young people to be recruited in the public service have to be at least 18 years old. Section 123 of the labor code of Cameroon allows 18 years old workers to vote in Corporations and Enterprises where they work to elect their labor representatives but they are not allowed to vote in national elections.

Young people in Cameroon

are recruited in the military at the age of 18 years, but they are not allowed to vote at the age of 18 years old in National elections to elect leaders in the country. Tax burdens are put at the age of 18 years whereas to own land in Cameroon a young person at the age of 18 years cannot own land and apply for a land certificate.

In Cameroon, the CPDM led government exposes the extra-ordinary burden of war and death on its youth by letting them be recruited in the military at the age of 18 years but refuses to grant them the full citizenship and representation especially in sensitive areas like the right to vote. The government empowers "The Gun and not the Ballot" among its youth. When the voting age is brought down to the age of 18 years, we will see a major participation of the youth in elections with the Ballots in their hands to effect the change they deserve. But with this marginalization of the youths in elections, we see voter apathy, refusal of the youth even by those of 20 years and above to take part in elections because majority of their peers are refused to vote because of this age discrimination. And the Youths HOTP are not pleased with this form of governance because their votes do not count and are often stolen through massive rigging of elections. Whereas on election days in some places, young people below voting ages are paid to stuff ballot boxes in favor of a particular political party.

In the history of this country Cameroon at the moment through the insistence of the SDF Party, there is an emergence of political awareness within the young people. At 18 years, old young people in Cameroon are better equipped intellectually, physically and emotionally and can vote to elect the Leaders they want to usher in a new democratic voter movement to effect the much needed leadership Change in the country right now that has become urgent! The convention on the Rights of the Child recognizes a child as any one less than the age of 18 years.

In Cameroon, the CPDM led government that cannot distinguish between their Party and the Government often

skillfully maneuvers during election time with its outfit ELECAM that has been strategically put in place to rig elections for the CPDM regime by gerrymandering with this age scenario. That is why a new electoral threshold should be explored right now by all political Actors to unanimously agree to put the voting age at 18 years old. In this way voter turnout would be high. There will be great and popular legitimacy in the Leaders who will be elected into public offices.

Youth development in participatory democracy will be enhanced and the Youth will be given the opportunity for them to show idealism, activism, vigor and energy and will take up leadership posi-

tions in the country through elections to replace their grand parents who are still holding offices while they young people retire early without having worked. This will further encourage the participation of young people in political decision making, instill civic values and encourage the government to have more commitment towards the Youth to be on the same footing with other African countries that have made great progress on the inclusiveness of the youth in Infimivel Hotss and life. And this is what the SDF Party is clamoring for! Then join us via this link <https://rb.gy/a35ul> to build a strong nation. PLAY

LE PRÉSIDENT NATIONAL DU SDF, L'HONORABLE JOSHUA OSIH, RÉÉLU QUESTEUR.

PAR MYLÈNE EBENGUE



Le suspense était insoutenable pour les membres du parti, qui regardaient le ciel dans l'attente de son retour probable en tant que membre du Conseil d'Administration. Après ce long suspense, la nouvelle est tombée comme

un couperet: le Président national du SDF, l'Honorable Joshua OSIH, a été réélu questeur de l'Assemblée nationale pour la 10ème législature.

Le Bureau étant désormais en place, l'Assemblée peut se mettre au travail,

débatte des grandes questions politiques du moment et proposer de nouvelles législations. L'honorable Joshua OSIH et ses pairs se sont vus confier une nouvelle fois la responsabilité de superviser l'administration et les services financiers de

l'Assemblée nationale.

Après une longue attente, le poste de l'Honorable OSIH le place dans une position stratégique pour servir les intérêts des Camerounais en faisant respecter la probité au sein de l'Assemblée.

Il est à souligner qu'il est l'un des premiers à repérer les signes de dysfonctionnement et quand une décision doit être adoptée au parlement. Rappelons que le président national du SDF était questeur lors de la 9ème législature. Avant cela, il était vice-président de la commission des finances pendant la 8e législature.

QUE RETENIR DE LA SESSION DU MOIS DE MARS 2024 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU CAMEROUN ?

PAR DR. SAPMADZOCK TCHOFFO GUY ROSTAND ASSISTANT PARLEMENTAIRE AU CABINET DE L'HONORABLE DJEUMENI BÉNILDE



SAPMADZOCK TCHOFFO GUY ROSTAND

Première Session de l'année législative 2024, la session de mars est essentiellement consacrée, dès l'ouverture à l'élection ou au renouvellement des bureaux des deux (02) Chambres du Parlement camerounais. Mais à l'épreuve des faits, le moins que l'on puisse dire c'est que cette session aura été marquée par des faits inédits qui ont remis au goût du jour la préoccupation essentielle du rôle et de l'efficacité des institutions constitutionnelles dans notre pays. À la lecture des linéaments de cette session, plusieurs grilles pourraient permettre de situer la compréhension et de dégager les reflux du système camerounais.

1. L'ouverture de la session par le bureau d'âge

forment le Bureau d'âge qui reste en fonction jusqu'à l'élection du bureau définitif ». C'est également le sens et la portée des dispositions de l'article 6 (1) de la loi n°2013/006 du 10 juin 2013 portant Règlement intérieur du Sénat.

Conformément aux dispositions sus indiquées, depuis le 05 mars 2024, les travaux ont débuté par les plénières d'ouverture sous la conduite des bureaux d'âge présidés par Laurentine KOA MFEGUE à l'Assemblée nationale et René ZE NGUELE au Sénat. La mission essentielle de ce bureau d'âge est le renouvellement des bureaux élus en mars 2023. L'opération constitue une étape importante, car elle conditionne le reste du travail parlementaire, en l'occurrence la

réception des projets de lois, l'examen, le vote des lois et le contrôle de l'action gouvernementale.

On se serait donc attendu à ce que après l'ouverture, que l'élection du bureau définitif s'en suive pour une continuité sereine des travaux au Parlement, mais il en était rien. De fait, plus de deux (02) semaines après l'ouverture de la session, ni les bureaux définitifs, encore moins les bureaux des Commissions générales n'ont été renouvelés. Toute chose ayant occasionné la paralysie de la représentation nationale.

2. La paralysie de l'institution parlementaire du fait des contingences juridiques et politiques

Sur un plan strictement juridique, le blocage observé à l'Assemblée nationale et au Sénat s'explique par l'extrême limitation des pouvoirs du bureau d'âge. En effet, de la lecture combinée des articles 14 (2) et 6(2) respectivement des Règlements intérieurs de l'Assemblée nationale et du Sénat, il ressort qu'aucun débat, aucun vote ne peut avoir lieu sous la présidence du Doyen d'âge. Dans ces conditions, les missions essentielles du Parlement à savoir légiférer et contrôler l'action gouvernementale (article 14 (2) de la Constitution du Cameroun) ne peuvent s'opérer sous l'égide du bureau d'âge. D'où l'inactivité du Parlement durant la présidence du Bureau d'âge.

Suivant ce postulat, l'idéal pour le Bureau d'âge serait l'organisation rapide de l'élection du Bureau définitif compte tenu du temps relativement court imparti à chaque session (article 16 (2) et article 21 (2) de la Constitution du Cameroun). Mais les contingences politiques liées au système camerounais et à la discipline de l'ordre gouvernant ont contribué à faire perdurer l'inactivité du Parlement.

Sur le plan politique, la paralysie du Parlement sur plus de deux (02) semaines s'explique par l'option du régime de Yaoundé de faire et de refaire avec les mêmes personnes. Malgré l'état de santé précaire du Président sortant du

consacré la séparation des pouvoirs ?

Une lecture rapide de la Constitution du Cameroun donne à voir une séparation organique et fonctionnelle des pouvoirs d'une part, et l'aménagement du principe de l'autonomie des Assemblées d'autre part (article 17 (2) de la Constitution). Dans ces conditions, on se serait attendu à un fonctionnement normal et serein de la représentation nationale à l'abri des incursions de l'Exécutif. Pourtant le régime politique camerounais dans la pratique a insidieusement vidé le Parlement de sa substance. Défini par les constitutionnalistes comme l'ensemble des éléments de faits et de droit qui permettent de

Sénat qui était hospitalisé en Europe, le Président de la République avait déjà pris sa décision : Reconduire le sénateur de l'Ouest Marcel NIAT NJIFENJI au prestigieux poste de Président du Sénat. Et comme l'a si bien relevé l'Honorable KOUPIT ADAMOU, « **La Constitution du Cameroun voudrait que ce soit chaque année, à la première session, que le bureau de ces deux Chambres soient renouvelées. Or il se trouve que le Président sortant du Sénat, Marcel NIAT NJIFENJI n'était pas en capacité d'être présent. Et comme tout semble indiquer que son parti politique, largement majoritaire au Parlement, qui est au pouvoir au Cameroun, et celui du Chef**

rendre compte de la façon dont le pouvoir est exercé dans un État, le régime politique constitue le baromètre de la vitalité des institutions et de l'affermissement de l'État de droit dans des États modernes.

Au Cameroun, le présidentia-lisme autocratique qui y sévit se matérialise par la hiérarchisation de l'ensemble des pouvoirs au bénéfice du Président de la République. Suivant ce schéma, le législatif avec la prégnance de la majorité présidentielle, et le judiciaire se présentent comme des instruments d'accompagnement des options présidentielles. Pour preuve, après l'élection du Président de l'Assemblée nationale, ce dernier a tenu à remercier formellement et

de l'État, aimerait renouveler sa confiance à M. NIAT NJIFENJI. Comme il faut la présence du candidat au perchoir, on comprend le retard pris par rapport au démarrage de l'activité parlementaire ».

De ce point de vue, il appert clairement que le blocage observé au Parlement durant cette session est essentiellement imputable aux options politiques de l'Exécutif. Toute chose qui amène tout observateur averti à s'interroger sur le rôle et la portée réelle du Parlement dans l'échiquier politique et institutionnel du Cameroun. Autrement dit, que vaut le Parlement camerounais aujourd'hui dans un contexte où la Constitution a pourtant

sous fond d'allégeance, non pas les Honorables Députés qui l'ont élu, mais davantage le Président de la République. Il en est de même du Président du Sénat. Le Parlement devient une Chambre d'enregistrement ayant pour mission la traduction en forme législative de la volonté présidentielle. Il devient alors urgent de revitaliser la représentation nationale en tant que lieu par excellence d'expression de la souveraineté.

4.L'urgence d'une revitalisation du Parlement pour une démocratie apaisée au Cameroun

La modernité et la vitalité démocratique se mesurent à l'aune de la consécration et de l'existence des institutions fortes.

Dans le cas du Parlement camerounais, il mérite d'être pourvu en nombre suffisant des Députés issus des rangs de l'opposition. Et pour tendre vers cet idéal, tous les acteurs doivent jouer leur partition de façon sincère et transparente, notamment : l'ordre gouvernant, les partis politiques de l'opposition et les citoyens.

Concernant l'ordre gouvernant, il importe de noter que la politique induit un rapport de force. Et l'ordre gouvernant qui a vocation à se maintenir aux affaires le plus longtemps possible n'aura pas tendance à faire cadeaux aux adversaires politiques. Au demeurant l'élégance politique et la modernité démocratique voudraient que l'ordre gouvernant régule convenablement la vie politique ; pour que le règne de la majorité ne se transforme pas en dictature de la majorité. Sous ce prisme, l'ordre gouvernant doit aménager un environnement propice à l'expression des partis politiques. De mêmes, le sys-

tème électoral doit être réformé pour permettre à tous les candidats de disposer des mêmes chances dans le cadre des élections libres, transparentes et sincères.

Concernant les partis politiques de l'opposition, ces derniers doivent se moderniser. En indiquant à l'article 3 de la Constitution que les partis et formations politiques concourent à l'expression du suffrage, le constituant appelle les partis politiques à :

- Former leurs militants à la culture politique ;
- Mener des activités de façon permanente et continue. Il s'agit ici de sortir de la logique des partis saisonniers qui ne se manifestent qu'à la veille des élections ;
- Mener des activités au sein des institutions et en conformité avec la légalité républicaine. À notre sens la politique de la chaise vide, les boycotts de toute nature et les manifestations illégales sont anachroniques et s'inscrivent aux antipodes de la modernité politique.

Concernant les citoyens, un célèbre penseur a noté qu' « un citoyen qui ne participe pas à la gestion des affaires de la cité, est non moins un citoyen, mais un citoyen inutile ». Chacun devrait donc se rendre utile à la cité en s'inscrivant sur les listes électorales pour exercer son droit constitutionnel de choix des élus ou de se faire élire (article 2(3) de la Constitution « Le vote est égal et secret; y participent tous les citoyens âgés d'au moins vingt (20) ans »).

C'est à ce niveau que devraient également intervenir avec force, les partis politiques, les intellectuels, les leaders de la société civile dans leurs missions de sensibilisation et de formation des citoyens à la culture politique. Comme l'a si bien noté un auteur, « **Constitutionnalisme sans culture constitutionnelle n'est que ruine du constitutionnalisme** ».

www.sdf.cm

COMITÉ DE RÉDACTION / EDITORIAL COMMITTEE

SUPERVISEUR ÉDITORIAL / EDITORIAL SUPERVISOR : HON. JOSHUA OSIH

RÉDACTEUR EN CHEF / EDITOR-IN-CHIEF : PR TAKOUNGANG JEAN

DISPONIBLE SUR / AVAILABLE ON SDF.CM

CONTACT : +237 672 77 54 93

THEVANGUARDSDF@GMAIL.COM

